

Inscription Appel à projets « Innovation en élevage ovin viande »

Année 2018

Afin de participer à l'appel à projets 2018 « Innovation en élevage ovin viande » nous vous remercions de bien vouloir remplir le dossier ci-dessous. Ce dossier est à retourner par e-mail à l'adresse : marie.miquel@aura.chambagri.fr ou par courrier à l'adresse : CRA AURA – 9 Allée Pierre de Fermat – 63170 Aubière.

L'envoi devra être effectué avant le **31 mai 2018**, le cachet de la poste faisant foi pour les envois papier.

L'objectif de cet appel à projet est de soutenir des projets d'innovation techniques et organisationnels pour améliorer les conditions de travail des éleveurs.

Appel à projet limité à 10 000€ de subvention

I- Coordonnées de la structure

Société :

N°SIRET :

Adresse :

Code postal et VILLE :

NOM prénom du responsable du suivi de l'appel à projet :

Téléphone :

E-mail :

II- Présentation du projet « Développement d'une innovation »

- Nom, désignation commerciale du produit, équipement ou service présenté :

- Domaines de l'innovation (équipement, organisation du travail, contention) :

- Type de produit (logiciel, traitement, méthode...) :

- **Description du principe de fonctionnement général** : Décrire de façon synthétique l'apparence et le principe de fonctionnement de l'innovation présentée.

- **Explication du caractère innovant** : Décrire de façon précise ce qui confère au produit son caractère innovant du point de vue technique et/ou économique et/ou environnemental et/ou confort de travail.

- **Le produit est-il déjà commercialisé ?** OUI NON

- L'innovation fait-elle ou fera-t-elle l'objet d'une protection ? OUI NON

- Y a-t'il une collaboration entre structures ? OUI NON

Si oui, lesquelles :

- Echelle géographique (département, région, inter région) :

- Diffusion et valorisation de l'innovation : *journées techniques, articles de presse*

III- Budget prévisionnel

- Liste des dépenses :

Pour les dépenses directes, joindre les devis.

Pour les couts de personnel directs, sont pris en compte salaires et charges sociales + 15% de ce montant

Pour les couts de personnel indirects, ils sont plafonnés à hauteur de 450€ /jour.

	Intitulé de la dépense	Montant en € HT
1		
2		
3		
4		
5		

Fait à :

Le :

NOM, Prénom et fonction	Tampon et signature